

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_027

Tenue des séances du conseil syndical sur la commune de Mostuéjols (12)

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-11 et L.2121-7,

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont,

Considérant la demande réalisée auprès de la mairie de Mostuéjols, et son accord pour l'utilisation des salles communales,

Le Président rappelle que les séances du conseil syndical du Syndicat mixte du Tarn-amont se tiennent au siège social, à Sainte-Énimie, conformément au code général des collectivités territoriales.

Cependant, le conseil syndical, peut décider par une délibération, que ses séances se tiendront dans un autre lieu du territoire. Le Président propose donc de pouvoir réunir le comité syndical dans une salle communale de la commune de Mostuéjols. Cette commune se situe dans une zone médiane du bassin versant et au croisement d'axes routiers desservant le territoire.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Autorise la tenue des séances du conseil syndical dans une salle communale de la commune de Mostuéjols, qui se situe sur le territoire du Tarn-amont, qui garantit un espace d'accueil suffisant et une installation matérielle adaptée permettant le bon déroulement de la séance,

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_027-DE
A G E D I

Précise que le lieu sera systématiquement mentionné sur la convocation adressée aux délégués.

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26 / 05 / 2026
et publié ou notifié
le 01 / 06 / 2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_027-DE
A G E D I